



“Le Ceser a davantage d'impact lorsqu'il est saisi en amont”

Politique

Depuis janvier, Pierre Allorant préside le Ceser, Conseil économique social et environnemental régional du Centre-Val de Loire.

Quel a été votre parcours professionnel ?

“Je suis historien de formation. J'ai enseigné en lycée, à Orléans, puis je suis devenu professeur en histoire du droit à l'université d'Orléans, notamment dans les antennes de Châteauroux et de Bourges.”

Comment êtes-vous entré au Ceser ?

“J'y siége depuis fin 2013. Mon ancien professeur de géographie, Joël Mirloup, qui était retraité depuis un moment, m'a proposé de prendre sa suite en tant que représentant de la faculté d'Orléans et j'ai tout de suite accepté, parce que je savais que cela m'intéresserait, étant déjà membre du conseil de développement d'Orléans. Je fais donc partie du 3^e collège qui rassemble les représentants des institutions – dont les universités de Tours et d'Orléans – et ceux d'associations telles que l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, le Comité régional olympique et sportif ou les associations de parents d'élèves. Le premier collège regroupe les représentants des employeurs (CPME, Medef, FNSEA...) et le deuxième ceux des syndicats de salariés répartis à la proportionnelle en fonction des résultats aux élections professionnelles. Le 4^e collège se compose de quatre personnalités qualifiées véritablement nommées par le préfet de région. En effet, la liste des 100 membres du Ceser est arrêtée par la préfète de région pour six ans mais celle-ci valide en fait les choix des organisations. Leurs représentants occupent souvent déjà des responsabilités au niveau régional. Cela explique peut-être que la répartition territoriale soit assez inégale même si les organisations qui ont plusieurs sièges font en sorte que chaque département soit représenté : environ les deux tiers des conseillers viennent du Loiret et de l'Indre-et-Loire. L'Indre est plutôt bien représenté mais le Cher moins, le Loir-et-Cher encore moins et l'Eure-et-Loir très peu, même si mon prédécesseur venait de Chartres. En ce qui me concerne, j'ai fait un demi-mandat en tant que simple conseiller puis j'ai été élu vice-président à l'enseignement supérieur et à la recherche et, ensuite, vice-président à la santé, à la solidarité et à l'aménagement du territoire. J'ajoute qu'à mon arrivée, j'avais 51 ans. J'étais dans les plus jeunes et il n'y avait pas beaucoup de femmes. C'était un peu le Sénat. Sous la présidence d'Eric Chevée, à partir de 2017, nous avons milité pour la parité, notamment au sein du bureau et nous y sommes presque.”

Et pour ce qui est de rajeunir les rangs ?

“C'est plus compliqué. L'un des freins pour les actifs, notamment pour faire partie du bureau, est que le mandat de conseillers au Ceser n'ouvre pas de droits à la retraite,



Professeur en histoire du droit à l'université d'Orléans, Pierre Allorant est entré au Ceser en 2013. Il fait partie du 3^e collège, qui regroupe les représentants des institutions et des associations.

contrairement à ceux de conseiller régional, de conseiller départemental ou de maire. Pourtant les semaines sont lourdes, nécessitent parfois de passer à mi-temps dans son travail. En tant que vice-président de l'association des Ceser de France, j'ai sollicité les anciens ministres Prisca Thevenot, (renouveau démocratique) et Dominique Faure (collectivités territoriales) sur cette question et je ne renonce pas. Cela pourrait devenir un amendement à la prochaine loi sur le statut de l'élu. J'ai aussi tenu à nommer un rapporteur sur la question, qui me paraît fondamentale, de la conciliation des temps professionnels, familiaux et de l'engagement.”

Il paraît que vous êtes le premier président du Ceser Centre-Val de Loire issu du 3^e collège.

“Effectivement, en Centre-Val de Loire, depuis 1972, tous les présidents venaient du collège des employeurs. C'était une sorte d'habitude locale mais il y a déjà eu des présidents venant des 2^e et 3^e collèges dans d'autres Ceser. Le président est élu par l'as-

semblée plénière lors de sa première réunion, comme les vice-présidents et les présidents de commissions.”

Il paraît aussi que vous avez des origines berrichonnes...

“La famille du côté de mon père est originaire de Sainte-Sévère et de Poulligny-Notre-Dame, comme l'indique mon nom de famille typique du Berry : Allorant, c'est le gars à Laurent.”

Le Ceser est l'assemblée consultative de la Région. Est-il écouté par l'exécutif régional ?

“C'est une question que l'on se pose et qui nous a amenés à changer un peu notre fonctionnement. Il y a dix ans, on prenait le temps. Je caricature un peu mais nos rapports avaient un peu des allures de thèse de plusieurs centaines de pages, dont les élus saluaient la qualité mais qu'ils n'avaient pas vraiment le temps de lire et qui avaient tendance à prendre la poussière sur les étagères. Nous essayons aujourd'hui d'être plus rapides sans sacrifier la qualité ni la hauteur de vue, de boucler nos travaux

en trois ans au maximum, qu'il s'agisse d'autosaisines ou de saisines de la Région. Nous sommes même capables de rendre des rapports en 18 mois car trois ans, souvent, c'est déjà trop long : au bout de ce délai, la question initiale se pose différemment. Nous avons enfin lancé des missions flash avec des groupes qui se réunissent trois fois et rendent un avis en trois mois. La dernière en date portait sur la place de l'économie sociale et solidaire. Il importe aussi de dire que le Ceser a davantage d'impact lorsqu'il est saisi en amont, afin d'éclairer les élus, par exemple sur les emplois culturels dans le cadre de Bourges 2028. Au contraire, on sait bien que les avis obligatoires du Ceser qui arrivent à la fin du processus, trois ou quatre jours avant le vote en session plénière, ne vont pas changer grand-chose, même si, souvent, l'opposition s'en saisit, notamment pour pointer les dérapages du budget, que nous nous efforçons d'analyser de manière assez fine. Globalement, il y a un climat de confiance et de respect avec les élus régionaux. Nous faisons partie des territoires qui fonctionnent bien. Ce n'est pas le cas partout. L'indépendance des Ceser est fragile. Leur fonctionnement dépend entièrement des moyens alloués par la Région. Pour leur tordre le cou, il suffit de diminuer drastiquement les crédits...”

Je précise enfin que le Ceser n'a pas vocation à s'intéresser seulement aux compétences du conseil régional mais à l'ensemble du territoire régional, donc aux politiques des Départements, des métropoles ou de l'Etat, dont nous avons pointé les carences en matière de santé. Ainsi, en plus de nos commissions, qui recoupent peu ou prou les compétences régionales, nous avons une section prospective qui, à mes yeux, constitue un peu l'ADN des Ceser et travaille sur le temps long. Elle se demande par exemple comment faire pour que les métropoles d'Orléans et de Tours tirent la région vers le haut, comment donner une nouvelle dynamique aux territoires ruraux... Actuellement, elle étudie quel modèle de développement pourrait donner envie aux jeunes de s'installer ou de se réinstaller dans le Centre-Val de Loire, quels atouts mettre en avant : le prix de l'immobilier, le dynamisme culturel... Cette section, comme la section évaluation, compte cinq membres du Ceser et dix experts extérieurs, dix spécialistes des questions qu'elle traite.”

Propos recueillis par Frédéric Merle

“Cette première saisine citoyenne a eu un parcours extraordinaire”

Qu'en est-il de la saisine citoyenne ?

“Cela a été une innovation passionnante de notre Ceser durant le mandat de mon prédécesseur, Eric Chevée. Nous avons fixé le seuil à 4 000 demandes réparties sur les six départements du Centre-Val de Loire et mis comme condition que la question soit bien d'intérêt régional. Assez rapidement, nous est arrivée une pétition de 30 000 signatures sur les hôpitaux. Le groupe de travail formé pour l'occasion a

constaté la situation apocalyptique qui régnait et rédigé un rapport préconisant la création d'une faculté de médecine à Orléans. Celle de Tours formait alors 300 médecins par an alors qu'il en sortait plus de 500 dans les Pays-de-la-Loire et en Bourgogne-Franche-Comté. A la demande du président de Région, le Ceser a ensuite travaillé avec le conseil régional sur un document qui a été remis au Premier ministre Jean Castex en février 2022 et qui a été à

l'origine de sa décision de créer une seconde fac de médecine, contre l'avis des ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur. Cette première saisine citoyenne a eu un parcours extraordinaire mais depuis, pour des raisons qui méchappent, il n'y en a eu qu'une seule, sur le projet d'autoroute entre Dreux, Chartres et Orléans. En revanche d'autres Ceser, comme celui de Bourgogne-Franche-Comté, ont adopté à leur tour la saisine citoyenne.”